Polémique autour de la campagne d'affichage contre l'abattage rituel

15/01/2011 à 13h39



Addendum 15/01/11 : Vidéo du gang des "Fils de Pub"

[youtube]http://www.youtube.com/watch?v=par0UISOttM[/youtube]

Addendum 12/01/11 : Reportage vidéo du Midi Libre

Addendum du 10/01/2011 :

Béziers : La campagne qui fait polémique

Pour Nordine Ahmadi, il n'y a aucun doute possible :

Cette campagne n'est rien d'autre qu'un message haineux contre les musulmans. Pour moi, on veut nous nuire et c'est pour cela que la ville de Béziers a été particulièrement ciblée dans cette campagne. Parce qu'ici il y a beaucoup d'Arabes. Ok, ils ne nous montrent pas du doigt, mais on sent bien qu'ils s'adressent à nous. Cette campagne devrait être interdite, elle est tout juste bonne à diviser les peuples sous prétexte de protéger des animaux.»

Midi Libre

Addendum 4/01/11 :

Rue89 : “Campagne contre l’« abattage rituel » ou contre l’islam ?”

Réponse de la Fondation Brigitte Bardot : *“Nous avons fait des actions contre le gavage des oies et des canards, personne ne nous a accusés d’être anti-français. De même, nous ne sommes ni anti-espagnol ou canadien lorsque que nous militons contre les corridas et la chasse au phoque.”* Lyon Capitale

Ce lundi, 24 heures avant son lancement national, la campagne d’information sur l’abattage rituel s’affiche déjà dans les rues de Lyon. Portée par un groupement d’associations de protection des animaux, dont la célèbre fondation Brigitte Bardot, ces 4 par 3 tentent de sensibiliser le grand public sur les méthodes d’abattage rituel, au risque d’être accusés d’islamophobie.

Halal, casher, les abattages rituels sont dans le collimateur des défenseurs des animaux. En novembre 2010, une campagne de publicité décrivant le procédé est interdite par l’Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP), et déclenche l’émoi des partisans d’un abattage après étourdissement (électrocution, gazage…). Les militants d’extrême droite dénoncent cet empêchement et y voit la preuve d’une islamisation des consciences.

Janvier 2011, les affiches ne faisant plus référence aux termes halal et casher, mais simplement « abattage rituel » sont autorisées. A côté de la photo d’une vache, des phrases sans équivoque : « *Cet animal va être égorgé à vif sans étourdissement et dans de grandes souffrances. C’est ça, un abattage rituel* », suivies d’une citation sur fond rouge : «

Du point de vue de la protection des animaux et par respect pour l'animal en tant qu'être sensible, la pratique consistant à abattre les animaux sans étourdissement préalable est inacceptable, quelles que soient les circonstances : Fédération des vétérinaires d'Europe ».

Lyon Capitale

(Merci à Gnafron69 & à Dewey)